

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mai 2019

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2019-77

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Rives-du-Loir-en-Anjou - Commune déléguée de Villevêque - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Aurore - Bilan de la mise à disposition du dossier de création de la ZAC par voie électronique - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-neuf le lundi treize mai à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 7 mai 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA (départ avant la DEL-2019-75), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Gino BOISMORIN, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Roch BRANCOUR (arrivée avant la DEL-2019-69), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ avant la DEL-2019-75), Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ avant la DEL-2019-74), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée avant la DEL-2019-72), Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOUE, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ avant la DEL-2019-86), Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, Mme Jacqueline BRECHET, M. Marc CAILLEAU, M. Denis CHIMIER, M. David COLIN, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, Mme Ozlem KILIC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'à la DEL-2019-68)

Mme Jacqueline BRECHET a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à Mme Catherine CARRE

M. David COLIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Gabriel FREULON a donné pouvoir à M. Camille CHUPIN

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (jusqu'à la DEL-2019-74)

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-72)

Le Conseil de Communauté a désigné Bruno RICHOU, Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 14 mai 2019.

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 10 juillet 2017, Angers Loire Métropole a décidé d'engager une concertation publique relative à l'opération d'aménagement du secteur de l'Aurore.

Par délibération du 8 octobre 2018, le Conseil de Communauté a tiré le bilan de la concertation préalable. Au cours de cette même séance, le Conseil de communauté a décidé de mettre à la disposition du public, par voie électronique, le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Aurore.

Cette mise à disposition a eu lieu par voie électronique sur les sites Internet d'Angers Loire Métropole, Villevêque et Soucelles, du 1er avril 2019 au 30 avril 2019 inclus.

Les mesures de publicité ont été régulièrement effectuées.

Le dossier mis à disposition comprenait : le rapport de présentation, le plan de situation, le plan périmétral de ZAC, l'étude d'impact ainsi que le mémoire en réponse à l'avis tacite de l'Autorité environnementale, les avis recueillis, et le bilan de la concertation.

A ce titre, il est précisé que l'Autorité environnementale, les collectivités et groupements intéressés par le projet ont été saisis pour émettre un avis sur le projet. Un avis tacite a été rendu à la suite de son absence d'observation émise sur le dossier de création de la ZAC, dans le délai réglementaire.

Le Département de Maine-et-Loire a rendu, le 26 février 2019, un avis favorable au projet de ZAC de l'Aurore.

La commune nouvelle de Verrières-en-Anjou a délibéré, le 7 février 2019, sur le projet de ZAC. Celle-ci a rendu un avis favorable sous réserve de la prise en compte des demandes suivantes :

- Angers Loire Métropole et la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou devront porter une attention particulière sur l'incidence de l'arrivée des familles sur le secteur et les conséquences induites notamment sur les structures d'accueil des enfants scolarisés.
- L'aménagement de ce secteur verra la création d'une voie sur la RD323 mais une partie de la zone d'habitat sera accessible uniquement par la RD113. Cette voie faisant l'objet d'une circulation relativement dense, le Département ayant renoncé à la réalisation d'une voie de contournement de la zone.
- Angers Loire Métropole et la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou intègrent la création de cette voie dans le dossier de création de la ZAC et prévoient le financement de cet équipement.

Il convient de préciser qu'en termes de desserte du site de l'Aurore, il est prévu un axe viaire principal via la RD323 et le futur giratoire de l'Océane ; seuls quelques lots, au Nord, pourront être desservis par le chemin de Blitourne et donc la RD113. Il est rappelé que des aménagements seront étudiés pour ralentir les flux de véhicules et instaurer un sens unique pour la voie de desserte des lots à construire.

Concernant le projet de contournement, il est rappelé que sa réalisation n'est pas envisagée par le Département et que ce projet est distinct de la réalisation de l'opération de l'Aurore.

Enfin, sur la capacité d'accueil scolaire, les études sur les effectifs scolaires sont régulièrement réalisées sur chaque commune. Angers Loire Métropole s'engage à apporter une attention particulière sur l'incidence de l'implantation, dans le quartier de l'Aurore, de nouvelles familles sur les structures scolaires existantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.123-19,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2018-257 du Conseil de communauté du 08 octobre 2018 précisant les modalités de mise à disposition du dossier par voie électronique,
Vu la délibération du Conseil municipal de Verrières-en-Anjou du 07 février 2019,

Considérant l'avis tacite de l'Autorité environnementale en date du 26 février 2019,
Considérant l'avis du Département de Maine-et-Loire en date du 26 février 2019,
Considérant l'avis de la commission Finances du 06 mai 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 23 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 25 avril 2019

DELIBERE

Approuve le bilan de la mise à disposition au public du dossier de création de la ZAC de l'Aurore.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

